

Panorama sur la côte est

# Dioré



## Une forêt multicolore

Le site de Dioré est principalement composé d'une forêt de « bois de couleurs » à moyenne altitude. L'origine de cette appellation est due à la variation de couleurs des feuilles, écorces, lichens et autres éléments de la forêt.

Une grande partie des oiseaux forestiers est visible sur ce site. Parmi les espèces remarquables, on trouve le Oiseau la vierge ou encore le Oiseau vert.

En étant attentif, vous pourrez admirer le Lézard vert des Hauts. Ce petit gecko se distingue par sa magnifique couleur verte ponctuée de taches rouges. Vous le verrez en train de se chauffer au soleil sur les kiosques de pique-nique ou les panneaux en métal. Veillez toutefois à ne pas perturber cette espèce, qui est protégée.

Le site est très souvent visité par la Papangue, seul rapace à se reproduire sur l'île. Endémique de La Réunion, elle plane tranquillement au-dessus des arbres à la recherche de proies.

## L'action du Département

Le Conseil départemental a compétence pour mener une politique de protection et de mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles présentant un intérêt écologique, patrimonial ou paysager. Depuis une dizaine d'années, le Conseil départemental procède à l'acquisition des terrains qui bordent la vallée de la rivière du Mât afin de préserver toute l'originalité et la beauté du site. 104 hectares de cette propriété ont été acquis en 2000 grâce à la Taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS). 117 hectares relèvent de la forêt départementale de la Rivière du Mât-les-Hauts. Les 30 hectares complémentaires appartiennent à la commune de Saint-André.

L'ensemble du site est géré par l'association « Allons Pren'Dioré en Main ». Les actions menées portent sur l'aménagement des sentiers et la lutte contre les espèces envahissantes.



### TROIS MOTS À CONNAÎTRE

Endémique : une espèce est endémique lorsqu'on la trouve dans une région précise et nulle part ailleurs.  
Indigène : une espèce est indigène lorsqu'elle est arrivée sur l'île par ses propres moyens, avant l'Homme.  
On la trouve aussi ailleurs.  
Exotique : une espèce est exotique lorsqu'elle a été introduite sur l'île par l'action de l'Homme.



ESPACES  
NATURELS  
SENSIBLES



Département de La Réunion  
Direction de l'Environnement  
Service Protection des Sites et de la Biodiversité  
16 rue Jean-Châtel - 97400 Saint-Denis  
Tél. : 02 62 90 24 00  
environnement@cg974.fr - www.cg974.fr

